



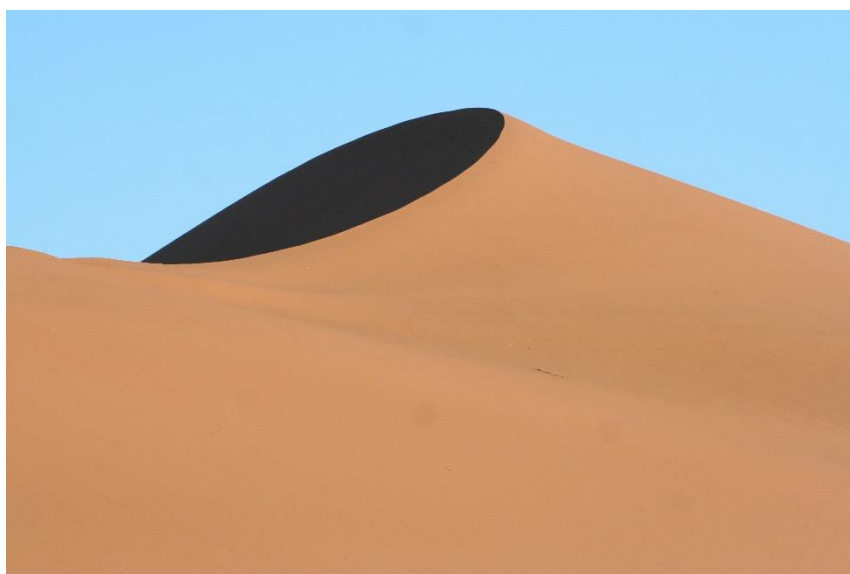
Newsletter ENERGIES 2050

Edition spéciale Rencontres citoyennes

« L'Europe, le changement climatique, la transition énergétique, ma région et moi ? »

N°7 - Les Changements Climatiques

Les analyses du climat mettent en évidence des dérèglements progressifs et une hausse globale des températures au cours des deux derniers siècles, à un rythme qui s'est accéléré lors des dernières décennies¹. Le 5^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2014 a, une nouvelle fois, confirmé l'origine anthropique (humaine) de ces changements climatiques. Ceux-ci sont principalement provoqués par les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées à nos activités et à nos modes de consommation et de production. Les conséquences pourraient être catastrophiques et potentiellement irréversibles si nous n'agissons pas dès aujourd'hui².



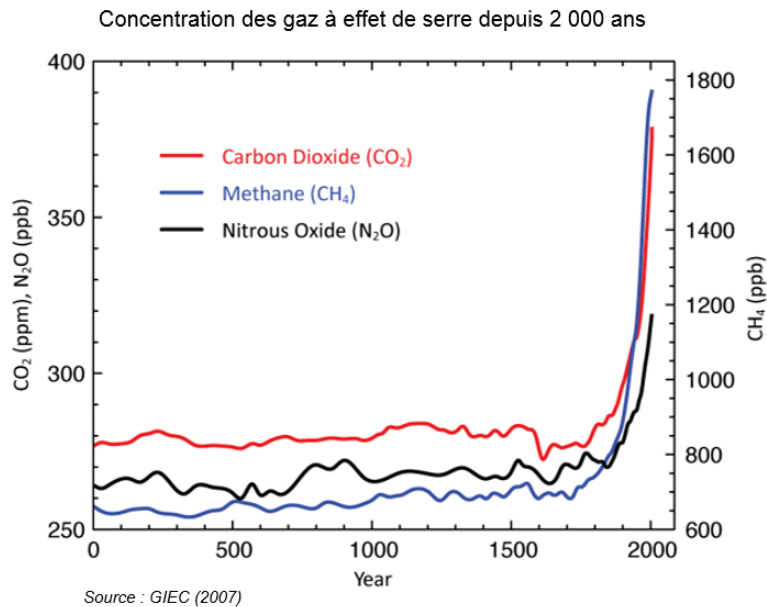
¹ Source : GIEC, *Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques*

² Source GIEC, *Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques*

1. Les changements climatiques : quelles conséquences ? Quels défis ?

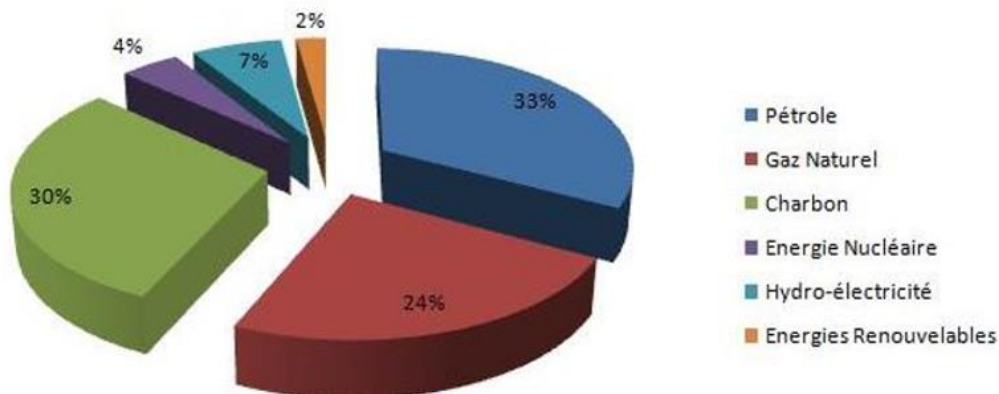
L'Homme, principal responsable du réchauffement climatique

Notre système énergétique, dont dépendent nos économies et nos modes de vie actuels, est pour l'essentiel (80% de la production) basé sur l'exploitation et l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Nos modes de consommation et de production sont ainsi à l'origine d'émissions importantes de GES (en majorité le dioxyde de carbone, CO₂), contribuant à amplifier le phénomène naturel d'effet de serre et amenant un réchauffement global des températures.³



Parmi les activités les plus émettrices de CO₂ figurent le secteur énergétique (qui, à lui seul, représente un tiers des émissions mondiales), l'agriculture et l'exploitation des sols (via la destruction de puits de carbone), l'industrie, le transport et le bâtiment⁴.

Consommation énergétique mondiale par source d'énergie en 2013 (en %)



Source : ENERGIES 2050, d'après des données de British Petroleum (2014)

³ Source GIEC, *Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques*

⁴ Source : Présentation du 5ème Rapport d'Évaluation, GIEC, 2014

Des conséquences pour l'Homme et la Nature potentiellement désastreuses et irréversibles

Le GIEC prévoit une augmentation des températures moyennes comprise entre +2,6°C et +4,8°C d'ici à 2100, au-delà de l'objectif de 2°C fixé par la communauté internationale (voir plus bas). Cette hausse aura des impacts significatifs, notamment un dérèglement des précipitations, la fonte des glaces, la montée du niveau des mers et océans, la salinisation des terres, l'avancée de la désertification ou encore le renforcement des événements climatiques extrêmes⁵.

Les conséquences pour l'Homme et son environnement sont nombreuses et peuvent déjà être ressenties à travers la planète : disparition d'écosystèmes, diminution des ressources naturelles disponibles, crises alimentaires via l'appauvrissement des sols et la baisse des rendements agricoles, tensions et conflits géopolitiques, déplacement de populations (réfugiés climatiques), augmentation de la pauvreté, etc.

Accéder à la page dédiée d'ENERGIES 2050 : <http://energies2050.org/nos-thematiques/dossier-2/rapportgiec5/#.VRElavmG8Rp>

La communauté internationale en lutte contre les changements climatiques : limiter le réchauffement à +2°C

Au-delà d'une étude des impacts prévisibles du réchauffement climatique, le rapport du GIEC met également en avant plusieurs opportunités d'actions et rappelle qu'il est nécessaire d'agir au plus vite afin d'atténuer les conséquences de ce réchauffement. Parmi les opportunités retenues, le GIEC recommande de développer les énergies renouvelables, de renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique, de valoriser les puits de carbone (par exemple les forêts) et de changer nos modes de vie et de consommation⁶.

C'est dans cette perspective que la communauté internationale se mobilise depuis plusieurs décennies, et notamment depuis 1992 au travers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Dans le cadre de cette convention, des conférences sur le climat intitulées Conférences des Parties (COP ou CdP) sont organisées chaque année (depuis 1995) pour tenter de trouver des solutions communes et de mettre en place des mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

C'est également sous couvert de la CCNUCC que les Etats adoptèrent, en 1997, le Protocole de Kyoto (entré en application en 2005), un accord engageant les pays industrialisés signataires à réduire leurs émissions de GES⁷. D'autres décisions importantes ont été prises lors des conférences annuelles : la CdP15 de Copenhague (en 2009) a, par exemple, permis de fixer l'objectif de limiter le réchauffement climatique mondial à +2°C d'ici à 2100. Cette limite est depuis considérée comme le seuil à ne pas dépasser et au-delà duquel les conséquences du dérèglement climatique s'avèreraient catastrophiques.

Dans ce cadre, les Etats membres de la CCNUCC (on parle de Parties contractantes) se sont engagés à élaborer et mettre en place un nouvel accord international contraignant sur le climat, lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) qui aura lieu à Paris fin 2015. Cet accord devrait rentrer en vigueur en 2020.

⁵ Source GIEC, *Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques*

⁶ Source : 5ème Rapport d'Evaluation, GIEC, 2014

⁷ Source : site internet de la CCNUCC

(http://unfccc.int/portal_francoophone/essential_background/feeling_the_heat/items/3294.php)

2. La COP21 Paris 2015 : un futur accord international sur les changements climatiques⁸ ?

Préparer les bases du nouvel accord

Dans l'optique de ce nouvel accord, chaque partie doit communiquer en amont de la Conférence (mars 2015 pour les pays industrialisés, septembre pour les pays du Sud) leurs engagements via les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN). Une fois compilées, les CPDN doivent permettre de déterminer si l'objectif de +2°C à ne pas dépasser pourra être atteint. Les mesures d'adaptation sont également mises en avant, notamment pour les pays en développement, d'ores et déjà les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

La COP20 à Lima (2014) avait par ailleurs permis de réaliser certaines avancées en matière de mécanismes de financement et de transfert de technologies, indispensables à la mise en œuvre des politiques climat dans les pays en développement. Les pays réunis se sont mis d'accord sur l'importance d'une transparence absolue des financements mais aussi des actions et mesures mises en œuvre.

Un accord inédit, différent du Protocole de Kyoto

Qu'impliquera le nouvel accord international sur les changements climatiques une fois ratifié ? La COP20, notamment à travers la rédaction de « l'Appel de Lima pour l'action sur le climat », a posé les bases du nouvel accord qui devra être ratifié à Paris en 2015. Il s'annonce assez différent du Protocole de Kyoto, puisque les Etats convergent actuellement vers un accord dit « hybride ». Celui-ci serait juridiquement contraignant, respecterait la responsabilité différenciée des pays dans les émissions de GES et posséderait une portée universelle. De ce fait, tous les pays seraient donc concernés et l'accord impliquerait une plus grande solidarité entre les Etats. Enfin, l'accord prendrait en compte l'égalité des genres dans toutes les étapes des négociations et des mesures climatiques.

Le manque de consensus entre Etats peut-il entraver l'aboutissement de l'accord ?

Bien que les Parties aient trouvé un terrain d'entente sur des nombreux sujets, en particulier sur l'urgence de la situation et sur la nécessité de trouver des solutions communes, certains désaccords subsistent. Les financements destinés à soutenir les pays en développement restent insuffisants et les différentes parties ne parviennent pas à établir un consensus sur la notion de responsabilité partagée mais différenciée : les pays du Sud insistent sur la responsabilité historique des pays industrialisés, alors que ces derniers mettent en avant les niveaux actuels importants d'émissions de certains pays émergents (entre autres le Brésil, la Chine ou l'Inde).

⁸ Toutes les sources de cette partie proviennent de : 2015-02-26 -W- Article Medenergie-En route vers Paris 2015

3. L'Europe et le paquet « Energie-Climat »

Respecter les engagements internationaux

L'Union Européenne (UE) a conclu un accord en 2008, intitulé paquet « Energie-Climat » 2020, définissant le cadre stratégique de l'UE pour lutter contre le réchauffement climatique. Celui-ci avait pour ambition d'accroître de 20% la part des énergies renouvelables dans la production énergétique de l'UE, de réduire de 20% les émissions européennes de GES et de diminuer de 20% la consommation totale d'énergie (comparés aux niveaux de 1990)⁹.

Ces objectifs ont été revus à la hausse en 2014, avec le paquet « Energie-Climat » 2030, qui prévoit une part d'énergies renouvelables atteignant 27%, une réduction des émissions de GES de 40% et une hausse de 27% l'efficacité énergétique de l'UE, en 2030 par rapport aux niveaux de 1990¹⁰.

Une opportunité économique

Le paquet « Energie-Climat », en plus de garantir le respect des engagements européens en matière de lutte contre les changements climatiques, représente une opportunité de croissance et d'économie verte, en participant notamment à la création d'emploi, en rendant l'UE moins dépendante des importations et en sécurisant son approvisionnement énergétique¹¹.

Enfin, cet accord permettra à l'UE d'abandonner progressivement un système énergétique peu viable et de se diriger vers un régime faible en émissions carbone et plus durable. Cela permettra de montrer l'exemple et d'ouvrir la voie vers la transition énergétique pour le reste de la communauté internationale.

4. La France et le Facteur 4

Respecter les engagements internationaux et européens

La France est elle aussi engagée dans la lutte mondiale contre les changements climatiques et est soumise aux engagements internationaux en termes de réduction des émissions : sous le Protocole de Kyoto, en 1997, le pays s'engageait ainsi à une stabilisation de ses émissions de GES d'ici à 2012¹². En tant que membre de l'Union Européenne, la France est également concernée par le paquet « Energie-Climat » européen, ce qui signifie qu'elle doit réduire ses émissions de GES de 20% d'ici 2020 (par rapport aux niveaux d'émissions de 1990)¹³.

Revoir à la hausse ses objectifs : diviser par quatre les émissions de GES

Pour respecter ses engagements internationaux et européens, et même aller au-delà, la France a annoncé vouloir diviser par quatre ses émissions de GES d'ici à 2050 comparé à 1990, soit une réduction de 75%. Ces engagements sont rappelés dans le Plan Climat de 2004, la loi de Programme

⁹ Source : Article du Monde du 24.10.2014 (http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/10/24/les-pays-europeens-s-engagent-a-reduire-leurs-emissions-de-gaz-a-effet_4511680_3244.html)

¹⁰ Source : Site internet du Portail français du Programme Européen pour la recherche et l'innovation (<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid83421/adoption-du-paquet-energie-climat-2030.html>)

¹¹ Source : Site internet de la Commission Européenne (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-54_fr.htm)

¹² Source : Rapport Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable février 2013 (http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/008378-01_rapport-final_cle0aca84.pdf)

¹³Source : Site internet du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA - <http://www.territoires-ville.cerema.fr/le-facteur-4-en-france-la-division-par-4-des-a570.html>)

fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE de 2005) et dans le Grenelle de l'Environnement datant de 2007¹⁴. De manière concrète, cela signifie que le pays doit réduire ses émissions de 3% par an en moyenne, en ciblant principalement les secteurs du bâtiment et du transport. Ce sont à la fois les deux premiers secteurs en France émetteurs de CO₂, mais sont aussi les secteurs possédant les opportunités d'actions les plus importantes¹⁵.

5. La lutte contre les changements climatiques en Région PACA

La situation en région PACA

La Région PACA est concernée par l'ensemble de ces engagements et doit notamment prendre des mesures concrètes pour atteindre le Facteur 4. La Région possède par ailleurs quelques spécificités qui expliquent son engagement croissant dans la lutte contre les changements climatiques.

Comme l'ensemble du bassin méditerranéen, elle constitue un « point chaud » des changements climatiques, qui risquent de l'affecter à grande échelle¹⁶. Par ailleurs, la Région est encore loin des objectifs nationaux, puisque, par exemple, seuls 10% de sa consommation finale d'énergie sont couverts par des sources d'énergies renouvelables, contre une couverture fixée par le Grenelle de l'Environnement à 23%¹⁷. De même, chaque habitant de la région produit en moyenne 10 tonnes de CO₂ par an, alors que la moyenne nationale se situe autour de 8,5 tonnes¹⁸.

Les comportements des citoyens de la Région ont dans ce cadre un impact sensible sur les émissions de GES. A titre d'exemple, les deux tiers des élèves âgés de moins de 10 ans sont accompagnés en voiture par leurs parents à l'école, alors que 90% de ces trajets représentent moins d'un kilomètre¹⁹. En outre, 57% des émissions de GES en PACA concernent l'activité des citoyens (nourriture et biens de consommation achetés et jetés, activités culturelles et de loisirs...)²⁰.

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) – 2013

La Région PACA s'est engagée à respecter le Facteur 4 pour participer à la lutte nationale et mondiale contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été adoptées au niveau régional, comme le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), qui est à la fois un programme de lutte contre les changements climatiques, un programme d'adaptation à ces changements et un programme d'amélioration de la qualité de l'air²¹.

Ce cadre stratégique permet, d'une part, de renforcer la cohésion des politiques territoriales (notamment en matière d'énergie) et, d'autre part, de définir les objectifs régionaux de lutte contre le réchauffement du climat, aux horizons 2020, 2030 et 2050²². Le but final du SRCAE est donc

¹⁴ Source : Rapport Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable février 2013

¹⁵ Source : Rapport Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable février 2013

¹⁶ Source : Site internet de la Région PACA (<http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/transitions-energetiques/climat-air-et-energie/agenda-positif.html>)

¹⁷ Source : Présentation SRCAE (http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_VFIN_Basse_Def_cle0bd4d9.pdf)

¹⁸ Source : Présentation SRCAE

¹⁹ Source : Cahier de l'Agenda Positif – Pratiques Citoyennes (http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Cahier_5_Pratiques_Citoyennes_0115.pdf)

²⁰ Source : Cahier de l'Agenda Positif – Pratiques Citoyennes

²¹ Source : Présentation SRCAE

²² Source : Présentation SRCAE

d'accompagner la transition énergétique de la Région. A cet effet, le SRCAE entend travailler sur des axes transversaux, sectoriels et thématiques²³.

Objectifs du SRCAE	Référence (2007)	2015	2020	2030
Consommation finale d'énergie	13.8 Mtep	-	-13%	-25%
Consommation d'énergie par habitant	2.7 tep	-	-20%	-33%
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	47.7 Mteq CO ₂	-	-20%	-35%
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	10%	-	20%	30%
Émissions d'oxydes d'azote (NOx)	123 000 tonnes	-	-40%	
Émissions de particules fines (PM 2,5)	15 000 tonnes	-30%		

Source : Région PACA (http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_VFIN_Basse_Def_cle0bd4d9.pdf)

Les Cahiers de l'Agenda Positif : tous acteurs de la lutte contre les changements climatiques

Les Cahiers de l'Agenda Positif concernent les mesures prises dans les secteurs suivants : les territoires, le bâtiment, le transport, l'énergie, les pratiques citoyennes et l'économie circulaire. A travers ces cahiers, la Région souhaite promouvoir des initiatives au niveau local impliquant l'ensemble des acteurs régionaux, à savoir les collectivités, les entreprises, la société civile et les citoyens.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les mesures adoptées suivantes :

- les chauffeurs de bus des Lignes Express Régionales sont formés à l'éco-conduite ;
- un site internet (pacamobilite.fr) permet de calculer de nombreux itinéraires sans voiture pour inciter les citoyens à utiliser les transports en commun²⁴ ;
- la ville de Mougins (Alpes-Maritimes) a réduit de 70% sa facture d'électricité après avoir rénové son système d'éclairage public²⁵ ;
- les pratiques des citoyens de la Région évoluent : dans les Alpes-Maritimes, la fréquentation des bus départementaux a progressé de 25% depuis 2008 ; les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), valorisant la production locale et la rencontre entre les producteurs et les consommateurs, se développent de plus en plus dans la région²⁶ ; etc.

²³ Source : Présentation SRCAE

²⁴ Source : Cahier de l'Agenda Positif – Transports
(http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Cahier_3_Transports_0115_01.pdf)

²⁵ Source : Cahier de l'Agenda Positif – Territoires
(http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Cahier_1_Territoires_0115.pdf)

²⁶ Source : Cahier de l'Agenda Positif – Pratiques Citoyennes

Autres exemples d'initiatives prises en Région PACA



La ville de Nice a mis en place un système de véhicules électriques partagés, le réseau Auto-Bleue. Le parc compte 200 véhicules 100% électrique.

Source information et photo :

http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Cahier_5_Pratiques_Citoyennes_0115.pdf



Le village de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), a inauguré en 2014 un bâtiment de santé durable et éco-construit : entièrement en bois, le toit de cet hôpital est équipé de 800 m² de panneaux solaires

Source information et photo :

http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Cahier_4_Energie_0115.pdf

6. Pour en savoir plus

Site de la COP21 Paris 2015 :

<http://www.cop21.gouv.fr/fr>

Site du GIEC :

https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

Site de la CCNUCC :

http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Site de la Commission Européenne – Portail énergie :

http://ec.europa.eu/priorities/energy-union/index_fr.htm

Site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie – Politiques énergétiques françaises :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Politiques-climat-et-efficacite,34283.html>

Site de la Région PACA – Cahiers de l'Agenda Positif :

<http://www.regionpaca.fr/developpement-durable/transitions-energetiques/climat-air-et-energie/agenda-positif.html>

Rencontres citoyennes

"L'Europe, le changement climatique, la transition énergétique, ma région et moi ?"

Tous citoyens et acteurs.... à la rencontre des citoyens pour échanger sur les rôles respectifs et complémentaires de l'Europe, des collectivités territoriales et des citoyens dans la mise en œuvre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

ENERGIES 2050, avec le soutien de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) dans le cadre de son appel à projets « *Soutien régional à la citoyenneté européenne* », organise une série de rencontres citoyennes sur le thème « **L'Europe, le changement climatique, la transition énergétique, ma région et moi ?** ».

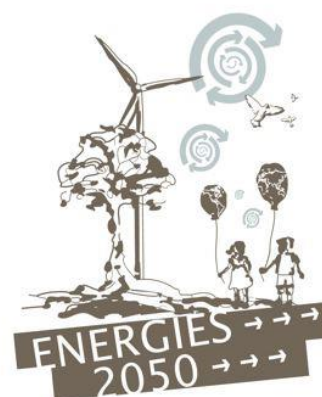
Ces rencontres, qui prendront place sur différents territoires de la région PACA, ont pour objectifs de :

- sensibiliser les citoyens sur les politiques et actions entreprises au niveau européen en termes de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques les informer sur leurs moyens d'actions, notamment en ce qui concerne leur participation au processus démocratique européen.
- souligner le lien entre le local et le global pour donner du sens aux messages et actions européennes et internationales en les replaçant dans un contexte local
- favoriser la prise en compte des dynamiques portées par l'Union européenne et d'encourager à une meilleure appropriation d'une citoyenneté européenne participative, engagée, mobilisée sur les grands enjeux du climat et de la transition énergétique.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Venez nombreux !

Rejoignez-nous! ENERGIES 2050 c'est chacun d'entre nous !

ENERGIES 2050 ne peut fonctionner sans votre soutien financier. Nous avons besoin de vous pour agir. Merci d'avance pour vos cotisations, vos dons, ou votre soutien.

Accéder à la page Pour nous soutenir :
<http://energies2050.org/don/>

Quelque soit votre situation personnelle ou professionnelle, que vous soyez expert ou citoyen, que vous soyez du Nord ou du Sud, nous vous invitons à rejoindre ENERGIES 2050.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet !
<http://energies2050.org/>

Retrouvez-nous sur **Facebook**, **Twitter** et **YouTube**!!

ENERGIES 2050
688 chemin du Plan
06410 Biot
France

www.energies2050.org

contact@energies2050.org